YERRES

Publication le 07/02/2025

Affaires Culturelles et du Patrimoine
N° tél. : 01.80.37.20.61
*N/Réf. : OC/*MAL

DECISION N°2025/050

OBJET : Convention relative aux conditions de prêt d'une œuvre par les Gallerie degli Uffizi dans le cadre de l'exposition « Boris Zaborov. Peindre la mémoire »

Le Maire de la Commune de Yerres,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération n° 2020/05/006 du Conseil Municipal de la Commune de Yerres en date du 23 mai 2020 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L.2122-22 du CGCT,

CONSIDERANT que la Commune de Yerres souhaite organiser l'exposition « Boris Zaborov. Peindre la mémoire » dans le Centre d'Art et d'Expositions de la Ferme Ornée de la Maison Caillebotte, qui se tiendra du 17 mai au 21 septembre 2025,

CONSIDERANT que les Gallerie degli Uffizi prêteront à cette occasion l'œuvre, intitulé « Boris Zaborov. Autoportrait de l'artiste et de son modèle »,

CONSIDERANT que le prêt est accordé selon le respect des exigences du prêteur, les Gallerie degli Uffizi, à Florence (Italie),

D E C I D E

D'APPROUVER et DE SIGNER le contrat de prêt de l'exposition des Gallerie degli Uffizi,

DIT que le montant du contrat de prêt s'élève à 1 000 € nets (non assujetti à la TVA) selon le document produit par les Gallerie degli Uffizi joint à la convention,

DIT que les crédits nécessaires à ce prêt sont prévus au budget de la Commune.

Fait à Yerres,
Le Maire,
Conseiller Départemental,
Signé électroniquement par
Olivier CLODONG

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) 21

Le 7 février 2025
Olivier CLODONG

Reçu en préfecture
le 07/02/2025
Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20250207-lmc110090H1-AR